

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 13

page 1/2

### EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 22 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

#### POUVOIRS ( 14 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

#### EXCUSE ( 3 ) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Travaux sur monument historique et demande de subventions – Logis Cognet**

*La commune de Châtellerault est propriétaire du logis du Cognet, demeure du XVème siècle qui accueille aujourd'hui la bourse du travail. Ce logis possède des façades de style gothique particulièrement riches, et rares dans le centre ancien. Ces façades sont inscrites au titre des Monuments Historiques depuis 1929. Elles ont fait l'objet d'une étude préalable par un architecte du patrimoine afin de programmer leur nécessaire restauration.*

*Cette étude a abouti à un projet de restauration d'un montant de l'ordre de 88 000 euros TTC selon le calendrier prévisionnel des travaux suivant : début des travaux en juin 2017, pour une durée de quatre mois. Un dossier de demande d'autorisation de travaux a été déposé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), conservation régionale des monuments historiques. De plus, deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés : le premier à la DRAC, qui a répondu favorablement en proposant une subvention de 20% du montant subventionnable soit 14 680,26 euros, le second au Département dans le cadre de l'appel à projet Acti patrimoine, qui permettrait d'obtenir une subvention de 30 % du montant hors taxes, soit 22 020 euros.*

*Il convient de solliciter officiellement auprès du Département de la Vienne et de la DRAC de Nouvelle Aquitaine, ce soutien financier.*

\* \* \* \* \*

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU la délibération n°1 du 17 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés d'un montant inférieur au seuil défini par le règlement de la Commission Européenne

Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 22 juin 2017

n° 13

page 2/2

pour les marchés de fournitures et de service,

**CONSIDERANT** que le dossier de demande d'autorisation de travaux sur un monument inscrit est conforme au cahier des charges de la DRAC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de l'opération pour un montant de 73 401,30 euros HT, soit 88 081,56 euros TTC, et son plan de financement,
- de solliciter l'aide financière de la DRAC à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes, soit 14 680,26 euros
- de solliciter l'aide financière du Département de la Vienne à hauteur de 30 % de la dépense hors taxes, soit 22 020,39 euros,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est indiqué que :

- le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et la commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré complet,
- le numéro de SIRET de la commune est le suivant : 218 600 666 000 18
- le budget prévisionnel H.T. de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'oeuvre façade sur rue	1 130,26 €	Ville	36 700,65 € Soit 50 %
Lot unique maçonnerie façade sur rue	31 396,00 €	DRAC	14 680,26 € Soit 20 %
Maitrise d'oeuvre façade sur cour	2 560,00 €		
Lot unique maçonnerie façade sur cour	38 315,04€	Département	22 020,39 € Soit 30 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 401,30€</b>	<b>Total HT</b>	<b>73 401,30 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>88 081,56 €</b>	<b>Total</b>	<b>88 081,56 €</b>

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

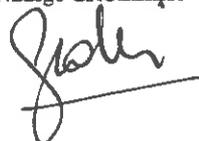
20 JUNE 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017